

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 14 juin 2023

N° 38

**Objet : Demande de subvention
LEADER
Festival de la BD**

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Étaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

Étaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PIERRISNARD Jacqueline	SEVENIER Jean
BERTRAND Philippe	JOUVES Marc	PROUST Brigitte	UGHETTO Wendy
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	RICHAUD Véronique	
EYMARD Max	MULLER Emmanuel	RISSO Gilbert	
FIGUIERE Marie José	PELESTOR Michel	SAVORNIN Béatrice	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Madame FONTAINE Sonia, rapporteur, expose ce qui suit :

Les médiathèques intercommunales de Provence Alpes Agglomération coordonnent un réseau de lecture publique sur l'intégralité du territoire communautaire. Depuis la mise en place politique puis technique de ce réseau, ont été priorisés une mise en commun des pratiques tarifaires, la circulation des documents et l'accompagnement des professionnels et bénévoles des bibliothèques.

La création du Festival de la BD 2023 fait suite à un diagnostic fin autour de l'offre culturelle proposée par les acteurs du territoire. En effet, les agents des médiathèques de Provence Alpes Agglomération nourrissent une connaissance des attentes de nos usagers. Ce projet matérialise ainsi le réseau de lecture publique autour de la politique d'animation sociale et culturelle. Il consiste en une densification de l'offre culturelle durant un mois sur un maximum d'établissements de lecture publique du territoire communautaire.

Le choix de la BD s'entend pour répondre autant à un besoin culturel en phase avec les nouvelles pratiques de lecture, qu'à une offre très minime à l'échelle du département des Alpes de Haute Provence. La BD recoupe aussi une stratégie de captation des publics à la fois éloignés traditionnellement des consommations de lecture et ceux qui se sont éloignés depuis la crise sanitaire. Elle permettrait également, en fonction de la thématisation retenue, d'attirer au-delà du territoire communautaire et deviendrait un levier de l'attractivité territoriale, sur une période hors saisonnalité.

Le mois de la BD ambitionne donc de multiplier les événements culturels pendant le mois de novembre 2023. Il s'agira de rencontres d'auteurs, d'ateliers de bandes dessinées, de concerts, d'expositions et de médiations artistiques.

Parmi les objectifs retenus, trois axes d'intervention détaillés sont proposés :

Axe	Objectifs stratégiques	Actions opérationnelles
Développer l'offre d'action culturelle	Adapter les collections et les formes de médiations aux nouvelles pratiques de lecture Couvrir le territoire et les lieux de proximité de manifestations culturelles	Développer le fonds bande dessinée contemporain Augmenter la fréquence des ateliers et les lieux d'intervention Augmenter les types de publics touchés
Développer les actions envers les publics éloignés de la culture	Attirer les publics « jeunes », « jeunes adultes » dans les structures de lecture publique Proposer une offre autour de l'image pour les publics les plus éloignés de l'écrit	Développer des ateliers autour de la pratique du manga Développer les collections sur des achats de bande dessinée accessible
Développer l'offre touristique et culturelle	Thématiser le Mois de la BD pour couvrir un rayonnement régional Cibler le territoire comme lieu de promotion de la bande dessinée avec un temps pérenne consacré à ce support	Choisir une thématique originale et impactante pour justifier d'une attractivité régionale Structurer une communication particulière autour de l'évènement et sa pérennisation

La montée en puissance du réseau de lecture publique, la nécessité de proposer un programme culturel innovant et qualitatif rend nécessaire la demande de financements externes.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Ainsi, un dossier LEADER a été déposé auprès du GAL Provence-Durance et du GAL Dignois. Le budget global prévisionnel du projet est de 45 000 € (dont près de 40 000 € de dépenses présentées au programme LEADER) et sera ajusté en fonction des aides obtenues.

Budget prévisionnel :

GAL	Type de dépense	Montant (TTC)
GAL Durance Provence	Prestation de service, communication, frais salariaux, frais de structure	18 083,83 €
GAL Dignois	Prestation de service, petit équipement, communication, frais salariaux, frais de structure	21 398,21 €
Total		39 482,04 €

Plan de financement prévisionnel :

	Participation LEADER + autres financeurs (90 %)	Autofinancement PAA (10%)	Total (TTC)
GAL Durance Provence	16 275,45 €	1808,38 €	18 083,83 €
GAL Dignois	19 258,39 €	2 139,82 €	21 398,21 €
Total	35 533,84 €	3948,20 €	39 482,04 €

Il vous est demandé :

- D'approuver le projet de Festival de la BD,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- De solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Union Européenne, de la Région SUD PACA ou tout autre financeur, via les programmes LEADER Dignois, Durance Provence,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document lié à ces demandes de subvention.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

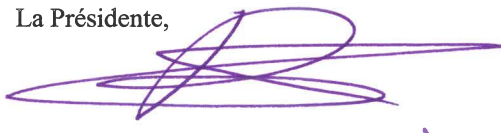
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Patrick VIVOS

PUBLIE LE :

27 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-38_14062023